

L'empereur et les sources du droit

Par **Glaela**, le **17/10/2021** à **19:17**

Bonjour,

J'ai une dissertation à faire en introduction historique au droit sur le sujet : l'empereur et les sources du droit

Globalement, j'ai compris l'intérêt du sujet qui est de montrer comment l'empereur s'est accaparé les sources du droit et est devenu la *lex animata* et la seule source du droit. J'ai cependant un problème quant à la délimitation chronologique du sujet. J'ai bien compris que le début était en -27, début du principat avec Auguste. Cependant j' ai une hésitation si je dois aller du coup jusqu'en 476, la chute de Rome ? Du coup j'ai globalement une problématique mais je suis un peu coincée sur le plan à cause de la délimitation.

Merci d'avance !

Par **Ablette**, le **18/10/2021** à **12:38**

Bonjour,

Si vous parlez de la notion d'empereur romain, il me semble opportun de couvrir tout la période, et donc, au moins jusqu'a la chute de Rome.